



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU

141, RUE LACHAPELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **20 septembre 2021 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après.

Nature et effets:

L'implantation projetée d'un bâtiment complémentaire (garage attenant) est non conforme. La superficie autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires est de 10 % de la superficie du terrain. La construction projetée portera à 12,12 % la superficie occupée par des bâtiments complémentaires.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 112 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 141, rue Lachapelle, Saint-Paul.

Commentaires des personnes intéressées:

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-054 en date du 16 juillet 2021, toute personne intéressée désirant se faire entendre en ce qui concerne cette demande de dérogation mineure énoncée pourra le faire devant le Conseil lors de la séance du 20 septembre 2021 ou est invitée à faire parvenir ses commentaires par écrit avant 19 heures le 20 septembre 2021, par courriel à l'adresse consultationecrite@saintpaul.quebec, ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce PREMIER jour du mois de SEPTEMBRE
deux mille vingt et un.

Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Pascal Blais